

Frais de scolarité pour les personnels résidents

Rappel : Les personnels **expatriés** de l'AEFE perçoivent des **majorations familiales** en lieu et place des allocations familiales perçues en France pour chaque enfant jusqu'à 21 ans.

Les personnels **résidents** perçoivent un **avantage familial** égal à 40% des majorations familiales ainsi quand un expatrié perçoit 7258 euros pour un enfant de 8 ans par an, le collègue résident reçoit 40% de cette somme soit 2902,08.

Les augmentations de 0,5% au 1^{er} juillet 2005 et de 0,8% au 1^{er} novembre de la valeur du point d'indice ont entraîné une revalorisation automatique des montants des majorations familiales et l'avantage familial. Mais cette revalorisation reste bien sûr très minime : environ 2 euros par mois par enfant pour les résidents pour l'augmentation de novembre.

1. Frais de scolarité et majorations familiales

Écolages et frais d'inscription

	Majorations familiales des personnels résidents depuis novembre 2005		
Age de l'enfant	Moins de 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Montant annuel en euros	2902,08	3629,04	4354,8

	Montant des frais de scolarité en euros au lycée CH. De Gaulle pour 2006-2007(+ 11%), 1 ^{er} versement juin			
	maternelle	élémentaire	collège	lycée
Écolages (montant annuel)	3236,76	3123,54	3236,76	3619,71
Frais d'inscription (+50%)	1500			

Ainsi l'augmentation de 11% des écolages et de 50% des frais d'inscription pour 2006 a **les conséquences** suivantes pour les résidents :

a. Cas d'un collègue qui a 1 enfant de 5 ans scolarisé en maternelle :

Ecolages	3236,76
Majorations familiales	2902,08
Reste à la charge du collègue	334,68

b. Cas d'un collègue qui a 1 enfant de 5 ans scolarisé en maternelle et 1 enfant de 7 ans en élémentaire :

Ecolages (remise de 10% pour le 2 ^{ème} enfant)	6036,60
Majorations familiales	5804,16
Reste à la charge du collègue	232,34

c. Cas d'un collègue qui est recruté à la prochaine rentrée scolaire et qui a 2 enfants en maternelle :

Ecolages (remise de 10% pour 2 ^{ème} enfant) + Frais d'inscription	6149,85 3000
Majorations familiales	5804,16
Reste à la charge du collègue	3345,69

Frais de ramassage scolaire

Aux frais d'écolages et d'inscription s'ajoutent des frais de ramassage scolaire. Gratuits ou modiques en France, ils représentent à Ankara une charge supplémentaire de 500 à 800 euros selon le lieu d'habitation par an.

Nous avons très souvent des difficultés à recruter des personnels sur Ankara, notamment dans le second degré. Ces augmentations très lourdes vont dans le sens inverse de celui qui a été suivi jusqu'à présent à savoir **voter des mesures pour favoriser le recrutement de personnel titulaire et favoriser l'arrivée de familles avec enfants.**

Rappelons qu'à Istanbul, au lycée Pierre Loti les personnels quel que soit leur statut, **ne paient pas de frais d'inscription.**

2. Nos revendications

Auprès de l'AEFE

- revalorisation de l'avantage familial qui est sans cesse « rogné » par la hausse continue des frais de scolarité : ou l'AEFE prend à sa charge la scolarité des enfants de ces agents, l'état doit assumer son rôle d'employeur ou l'AEFE donne autant aux enfants des résidents qu'aux enfants des expatriés.

Localement

- **un soutien du Comité de gestion** pour faire avancer nos revendications auprès de l'AEFE directement et par l'intermédiaire de la FAAPEE ;
- **une meilleure répartition des frais d'écolages** entre la maternelle, l'élémentaire, le collège et le lycée qui tiennent d'avantage compte de la réalité, comme cela se pratique dans de nombreux établissements dont Pierre Loti à Istanbul ;
- **une prise en charge du différentiel** entre les frais de scolarité et les majorations familiales pour les agents concernés.

SNUipp Ankara le 29-01-06